

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 6 Subvention (100.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Les Athévains (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 5 décembre 2012 approuvée par délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Les Athévains un avenant à la convention du 5 décembre 2012 relative à une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Athévains, 76-78 rue François Miron (4e), au titre de l'année 2013 est fixée à 200.000 euros, soit un complément de 100.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé- tiers D01422, SIMPA 22161, dossier 2013_01147.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.